

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le mardi 13 septembre 2022 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
David Dumont	Conseiller siège	3
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

Absent :

Keven Croteau	Conseiller siège	4
---------------	------------------	---

Assistaient également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 13 septembre 2022
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2022
- 2.2 Acceptation des états financiers 2020

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer d'août 2022
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles d'août 2022
- 3.3 Demande de versement du CDETC

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Acceptation de la soumission d'Hydro-Expert

5. URBANISME ET ZONAGE

- 5.1 Autorisation à faire des demandes auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

6. AVIS DE DÉPÔT DU RÈGLEMENT 2022-06

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.1 Mandat à Excavation Durant et Fils pour niveler les chemins municipaux avant la saison hivernale

- 7.2 Acceptation de la soumission de construction S.R. pour la construction d'un gazebo

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

9. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

2022-09-13-123 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 13 SEPTEMBRE 2022

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 13 septembre 2022 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2022-09-13-124 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

2022-09-13-125 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2022

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 9 août 2022 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, maire

2022-09-13-126 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

ATTENDU QUE lors de la séance de travail tenue le 6 septembre dernier, la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a déposé le rapport des états financiers 2020 de la municipalité de Colombier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal en a pris connaissance ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte le rapport des états financiers 2020 tel que déposé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Claire Savard, maire

2022-09-13-127

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2022 s'élèvent à 54 738.98 \$;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois d'août soient acceptés pour un montant de 54 738.98 \$.

Claire Savard, maire

2022-09-13-128

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES D'AOÛT 2022

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2009-002, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 71 165.77 \$ pour le mois d'août 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois d'août 2022, pour un total de 71 165.77 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2022-09-13-129
DEMANDE DE VERSEMENT DU CDETC

ATTENDU QUE le comité de développement économique et touristique de Colombier demande à la municipalité de Colombier, un montant de 15 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté, par résolution portant le numéro 2022-03-08-45, de subventionner le CDETC pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a déjà versé un montant de 15 000 \$, comme indiqué dans la résolution 2022-03-08-45, mais il est spécifié que pour les autres demandes de versements, le comité doit présenter un compte rendu ;

ATTENDU QU' un compte rendu a été déposé lors de la séance de travail du 6 septembre dernier,

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte de verser au comité de développement économique et touristique de Colombier, un montant de 15 000 \$.

Claire Savard, maire

2022-09-13-130
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'HYDRO-EXPERT

ATTENDU QU' Hydro-Expert a le mandat de visiter annuellement, les deux stations de pompage de la municipalité de Colombier, afin de s'assurer du bon fonctionnement des stations de pompage et ainsi produire leur rapport ;

ATTENDU QUE suite à l'achat d'un analyseur de chlore SWAN, pour la station de pompage secteur Sainte-Thérèse, numéro de résolution 2022-05-10-77, Hydro-Expert doit procéder en même temps, à l'installation de cet analyseur ;

ATTENDU QUE nous avons reçu l'offre de services pour leur visite en septembre 2022, et l'installation de l'analyseur pour un montant de 5 282.53 \$ taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'offre de service d'Hydro-Expert au montant de 5 282.53 \$, taxes incluses, pour l'installation d'un analyseur et faire la tournée des stations de pompage ;

QUE le montant de 5 282.53 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice.

Claire Savard, maire

2022-09-13-131

**AUTORISATION À FAIRE DES DEMANDES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES**

ATTENDU QUE monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal a été mandaté, par le conseil municipal, de la municipalité de Colombier, à présenter des demandes d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil autorise monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal de la municipalité de Colombier, à présenter des demandes d'utilisation du territoire public auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ;

QUE monsieur Paul Lapointe, soit aussi autorisé à signer toutes demandes de certificats d'autorisations ou d'utilisation du territoire public, auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et à signer tous les documents officiels exigés.

Claire Savard, maire

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2022-06

Il est par la présente, déposé par madame Catherine Conroy, conseillère au siège numéro 5, le projet de règlement numéro 2022-06, intitulé Projet de règlement numéro 2022-06, abrogeant le règlement numéro 2009-002, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, qui sera adopté à une séance subséquente, soit le 11 octobre 2022.

AFFAIRES NOUVELLES

2022-09-13-132

**MANDAT À EXCAVATION DURAND ET FILS POUR NIVELER LES CHEMINS
MUNICIPAUX AVANT LA SAISON HIVERNALE**

ATTENDU QUE nous devons faire niveler les chemins municipaux avant la saison hivernale ;

ATTENDU QU' Excavation Durand et Fils nous informe que les coûts pour le nivelage des chemins seront d'environ 5 000 \$;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte qu'Excavation Durand et fils procède au nivelage des chemins municipaux pour un budget de plus ou moins de 5 000 \$;

Claire Savard, maire

2022-09-13-133
**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION S.R. POUR LA
CONSTRUCTION D'UN GAZEBO**

ATTENDU QUE l'agente de développement, qui avait le mandat de réorganiser le parc municipal, a proposé au conseil, l'ajout d'un gazebo ;

ATTENDU QUE pour l'installation de cette infrastructure, nous avons besoin d'un entrepreneur en construction ;

ATTENDU QUE Construction S.R. nous a remis une soumission pour un total de 10 675 \$, taxes non incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte la soumission de Construction S.R. pour un montant de 10 675 \$ taxes non incluses ;

QUE la date limite pour terminer la construction du gazebo est fixée au 18 octobre 2022.

Claire Savard, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Caroline Tremblay-Boulianne propose de lever l'assemblée ordinaire 19 heures 15 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron